

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2025 09 22 027

Nombre de conseillers :

En exercice 16

Présents 13

Pouvoirs 1

Votants 14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux du mois de septembre à 19h00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel CHANEL, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 10 septembre 2025

Présents : MM Michel CHANEL Yves GALIEGUE Guy TAVERNIER Patrice REVOL Nathalie AZNAR
Christine DUCHOSAL Josette BALFIN Brigitte LAVIROTTE Stéphane GEORGE Séverine RODET Justine
JAMBON Lydia LEAO Amélie RAPHAEL

Pouvoirs : Rémi BOZONNET à Yves GALIEGUE

Absents et excusés : Lydia LEAO et Ludivine GONNET

Secrétaire de séance : Patrice REVOL

OBJET : Modification du montant du loyer du salon de coiffure

VU le Code Général des Collectivités Territoriales article L2122-22,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Considérant le montant actuel du loyer du salon de coiffure de Corgenon ;

Considérant le courrier de Madame Séverine CHAPERON reçu le 19 septembre 2025 ;

Considérant la prochaine installation d'un second salon de coiffure dans le BLI de Grand Bourg Agglomération situé chemin Neuf.

Il est proposé au conseil Municipal de réexaminer le montant du loyer du local commercial sis 189 chemin Neuf 01310 BUELLAS et de le baisser à 800,00 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve le montant du loyer proposé à savoir 800 euros par mois hors taxe soit 9 600 euros hors taxe par an.**
- **Cette modification sera effective à compter du 1^{er} octobre 2025**
- **Charge Monsieur le Maire d'en informer le locataire.**

Certifiée conforme aux écritures

Au registre sont les signatures

A Buellas, le 22 septembre 2025

Michel CHANEL - Maire